

**SITE INSCRIT**

Arrêté du 18 sept. 1946.

**SITE CLASSÉ**

Arrêté du 18 octobre 1946.

**CRITÈRE : Historique****TYPLOGIE :** Site historique, commémoratif, cimetière**MOTIVATION****DE PROTECTION**

La promenade, déjà très touristique à l'époque du classement, subissait divers outrages : abattage d'arbres centenaires pour laisser la place aux forains, construction d'une plate-forme en béton, installation d'un poste électrique.

Le classement permet, malgré l'opposition de la municipalité de l'époque, d'éviter d'autres dégradations.

« Le carrefour de l'armistice a une valeur suffisamment établie pour que les pouvoirs publics aient un droit de regard sur sa destination »

(Rapport de la Commission Départementale des Sites, séance du 25 janvier 1946).

**DÉLIMITATION-SUPERFICIE**

Est classé : l'axe formé par le carrefour de l'armistice et l'emplacement du wagon avec l'allée qui mène au carrefour du Franc Port. (1,47 ha)

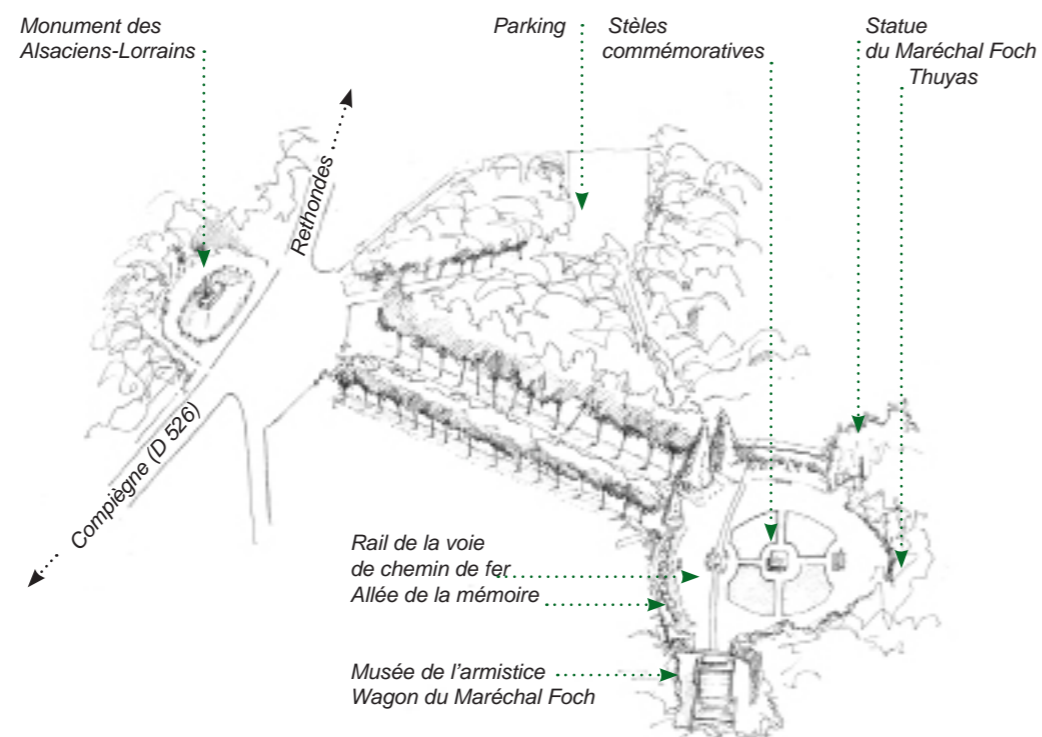
Est inscrite : une zone de 250 mètres autour de l'axe classé. (30,27 ha)

**PROPRIÉTÉ PUBLIQUE**

(Office National des Forêts)

**AUTRES PROTECTIONS :**

. Clairière de l'Armistice, classée Monument historique (7 septembre 2001)



### Une clairière aménagée pour commémorer la fin des hostilités et la signature de l'armistice

La fin de la première guerre mondiale fut conclue par la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918, entre la France et l'Allemagne. Le site, discret, fut choisi dans la forêt de Compiègne. Deux voies de chemin de fer le traversaient, reliées à la gare de Rethondes. La clairière accueillit deux trains, celui des plénipotentiaires allemands et celui qui servit de poste de commandement au maréchal Foch. Un wagon fut réquisitionné et servit de wagon-salon pour la signature. Utilisé pour différentes négociations, ce wagon fut ensuite installé le 27 avril 1919 dans la cour des Invalides, à Paris avant d'être abrité, en 1927, au mémorial de l'armistice.

Afin de commémorer l'évènement, la clairière fut aménagée d'après les plans de l'architecte Magès. Elle fut inaugurée le 11 novembre 1922. A l'entrée du site, un bloc de grès rose des Vosges encadre un glaive transperçant l'aigle allemand (feronnier Edgar Brandt). Ce monument des Alsaciens-Lorrains porte l'inscription suivante : « Aux héroïques soldats de France, défenseurs de la patrie et du droit, glorieux libérateurs de l'Alsace et de la Lorraine ».

A partir de ce monument, une allée de 250 m, plantée de tilleuls et bordée d'arbustes persistants mène à la clairière de l'armistice. Ce vaste rond-point de 100 m de diamètre est ceinturé d'arbustes persistants. Au centre, sur la pelouse, une grande dalle de granit est gravée du texte suivant : « Ici le 11 novembre 1918 succomba le criminel orgueil de l'empire allemand vaincu par les peuples libres qu'il prétendait asservir ». De part et d'autre, passent des rails de chemins de fer et figurent les emplacements symbolisant les deux wagons de l'armistice. Les deux stèles sont entourées de bornes en pierre reliées de chaînes provenant de cuirassés français. Sur un côté de la clairière, la statue du maréchal Foch a été implantée dans une chambre de verdure. Oeuvre de Firmin Michelet, elle a été inaugurée en 1937.





**COMPIÈGNE**  
40 517 habitants  
(Insee RGP 2010)

**FRÉQUENTATION DU SITE**  
. Touristique

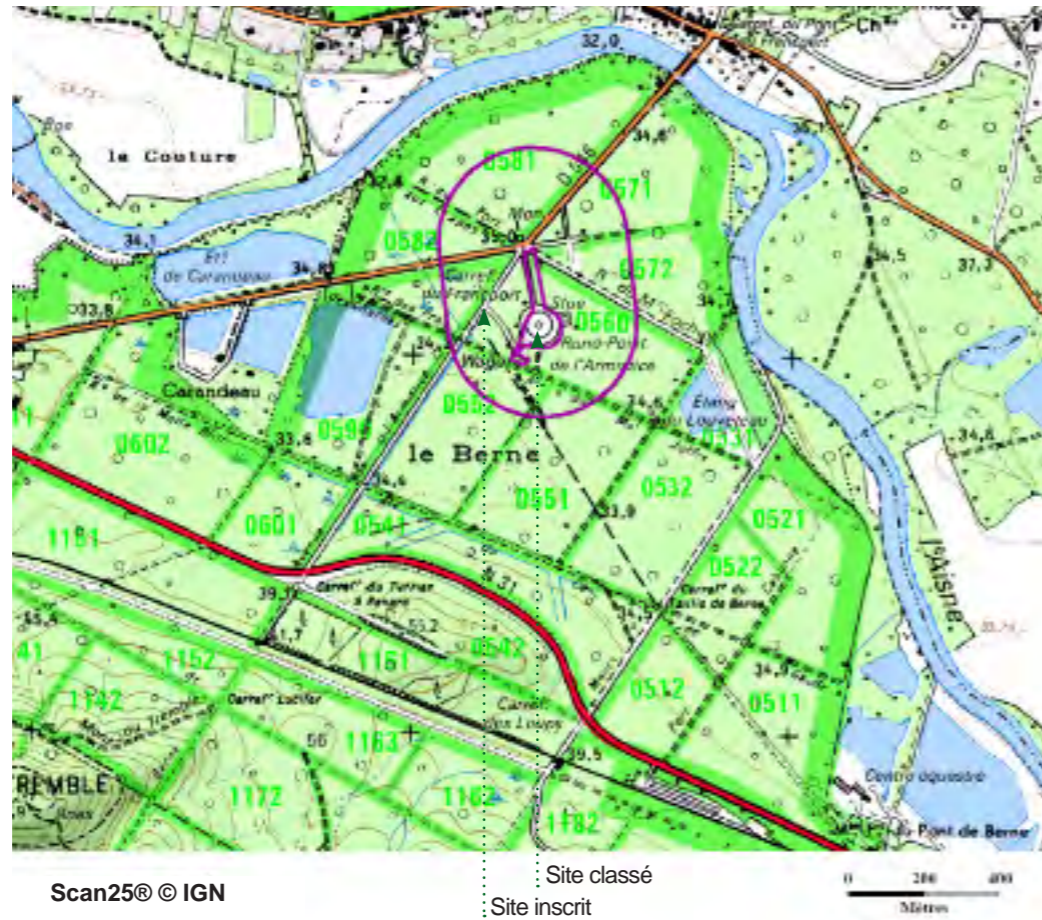
**AMÉNAGEMENT- ENTRETIEN**  
. Rénovation du monument des Alsaciens-lorrains par l'association du mémorial de l'Armistice  
. Forêt domaniale de Compiègne gérée par l'Office national des forêts  
. Replantation ponctuelle du site (tilleuls, haie d'ifs...)

**SIGNALÉTIQUE :**  
. Balisage MH le long des routes menant au site  
. Panneau d'information sur le site près du musée

**MUTATIONS :**  
. Bon état, critères lisibles  
. Aménagement d'une allée de la mémoire  
. Pression touristique, fréquentation (équipement, infrastructures)

**ENJEUX :**  
. Protection : superposition de protection Monuments historiques et site  
. Gestion : Veiller au respect de la structure et de l'ambiance paysagère créée sur le site

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
. Colonel CODEVELLE., Armistice 1918, sa signature, la clairière, édité par les Amis de l'Armistice, 1950.  
. L'illustration, «La clairière et le carrefour de l'armistice», N°4158, 11 novembre 1922, p 456



### Un second armistice en 1940

La clairière de l'armistice est un lieu symbolique emblématique. En juin 1940, Hitler exigea que l'armistice fut signé au même endroit qu'en 1918. Il prit la place qu'occupait le Maréchal Foch le 11 novembre 1918 dans le wagon. Les aménagements de la clairière furent ensuite détruits par les allemands. Seul subsista la statue du Maréchal Foch. Le wagon fut emmené en Allemagne puis brûlé en 1945 sur ordre de Hitler par les SS à Thuringe. L'abri-musée fut détruit.

### Un site touristique restauré après la seconde guerre mondiale

Sur le site une inscription rappelle que la dalle centrale « mutilée et emmenée en Allemagne a été définitivement reconstituée et remise en place le 11 novembre 1949 ». En octobre 1950, un wagon de la même série que l'original fut aménagé à l'identique sur le site avec le mobilier et les documents originaux retrouvés dans les caves du château de Compiègne. L'abri fut reconstruit et inauguré en 1950. Agrandi progressivement il offre plusieurs salles d'exposition. L'extension du musée, autorisée en 1993 dans le respect du site, améliore le confort et l'accueil des visiteurs.

Les grandes dimensions du site et son aménagement sobre et classique impressionnent. L'aménagement récent d'une allée de la mémoire plantée d'arbres d'essences diverses rappelant chacun un témoin de l'histoire risque cependant d'amenuiser à terme l'effet d'écrin créé par les thuyas persistants plantés autour de la clairière centrale. La notoriété du site et la proximité de Compiègne attirent actuellement 130 000 visiteurs par an. Un parking a été aménagé dans la forêt, à proximité du site.

